

Numéro :	ASA-410
Titre :	Étudiant débiteur
Responsable de l' application :	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Entrée en vigueur :	Le 28 mars 2018
Adopté :	Le 28 mars 2018 par le Bureau des gouverneurs Ce document remplace tout règlement antérieur sur le sujet.
Exception :	Aucune exception à ce règlement sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Bureau des gouverneurs